



COMPTE RENDU

CONSEIL SYNDICAL DU 10 FÉVRIER 2022 – 18H30

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres absents : 5
Nombre de votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 10 février, le Comité Syndical dûment convoqué (date de la convocation le 03 février 2022), s'est réuni à 18 h30 en session ordinaire au siège du Syndicat du Moron, sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY.

DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA CDC DU GRAND CUBZAGUAIS AU SGBV MORON BLAYAIS

PRESENTS : Madame DOUCET.
Messieurs JOLY, LAVEUF, MARTIAL, POTIER, SUBERVILLE.
POUVOIR : Madame MONSEIGNE donne pouvoir à Monsieur POTIER.
ABSENTS EXCUSES :
ABSENTS : Messieurs BLANC, GRAVINO.

DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA CDC DE BLAYE AU SGBV MORON BLAYAIS

PRESENTS : Madame PICQ.
Messieurs DUEZ, ROBIN, RODRIGUEZ.
POUVOIR :
ABSENTS EXCUSES :
ABSENTS : Monsieur GAYRARD.

DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA CDC LATITUDE NORD GIRONDE AU SGBV MORON BLAYAIS

PRESENTS : Messieurs BESSE, BUSQUETS, JOYE, SOULIGNAC.
POUVOIR :
ABSENTS EXCUSES : Monsieur CAVARD.
ABSENTS :

DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA CDC DU FRONSADAIS

PRESENTS: Madame REGIS.
Monsieur BAYARD.
POUVOIR :
ABSENTS EXCUSES :
ABSENTS :

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18H30. Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Conseil syndical du 09 décembre 2021, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre SUBERVILLE

Ordre du jour :

1- Travaux en entretien léger durant l'année 2022 :

Rapport n° 2022-01 Linéaire des travaux en entretien léger durant l'année 2022

Rapport n° 2022-02 Plan de financement pour les missions du Directeur-chargé de mission des milieux aquatiques

Rapport n° 2022-03 Plan de financement pour les missions du premier Technicien Rivière

Rapport n° 2022-04 Plan de financement pour les missions du deuxième Technicien Rivière

Rapport n° 2022-05 Plan de financement pour les missions du Technicien Zones Humides

Rapport n° 2022-06 Plan de financement pour les actions de la Régie

2- Rapport n° 2022-07 Appel à cotisations des Communautés de Communes pour l'année 2022

3- Rapport n° 2022-08 Réalisation de 20 aménagements hydrologiques pour favoriser la diversification des écoulements de la rivière du Moron : Plan de financement

4- Rapport n° 2022-09 Convention de partenariat entre le Syndicat de Gestion des Bassins Versants (SGBV) du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière et la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Gironde (FDAAPPMA 33)

5- Rapport n° 2022-10 Création d'un emploi permanent à pouvoir dans le cadre d'un contrat de projet
à compter du 01 avril 2022

6- Rapport n° 2022-11 Plan de financement pour les missions du Technicien Plans de Gestion

Le Président propose au Conseil syndical d'ajouter les points 5 et 6 à l'ordre du jour relatifs à la création d'un emploi permanent dans le cadre d'un contrat de projet et du plan de financement du poste. L'ensemble des conseillers syndicaux approuve l'ajout des deux points supplémentaires.

1- Travaux en entretien léger durant l'année 2022

Le Directeur présente le programme prévisionnel des travaux 2022 en entretien réalisé par la régie technique.

Il informe que le programme vise :

- L'entretien de 119 470 ml de berges pour les cours d'eau du Moron, la Marzelle, le Peujais, le Saint-Martial et la Cafourche (bassin versant du Moron)
- L'entretien de 18 800 ml de berges pour les cours d'eau du Mangaud et Grenet,
- 1 316 ml de gestion des plantes invasives pour les cours d'eau du Mangaud et Grenet,
- 5 000 ml de gestion des plantes invasives pour les cours d'eau du Moron,
- 2 000 ml de plantation de ripisylve pour les cours d'eau du Mangaud et Grenet,
- 135 ml de plantation de ripisylve pour le cours d'eau du Moron,

Le Directeur présente ensuite les différents plans de financement des postes de Directeur, chargé de mission et Techniciens du syndicat.

Il précise que les plans de financement visent 80% de subventions (50% AEAG et 30% Conseil Départemental de Gironde) pour chacun des postes.

Le montant prévisionnel des missions pour le poste du Directeur est de 80 774.17 € HT,

Le montant prévisionnel des missions pour le poste du 1er Technicien rivière est de 75 607.17 € HT,

Le montant prévisionnel des missions pour le poste du 2ème Technicien rivière est de 72 702.51 € HT,

Le montant prévisionnel des missions pour le poste du Chargé de mission zones humides est de 71 602.73 € HT,

Le Directeur présente ensuite le plan de financement pour les actions de la régie s'élevant à 182 207.35 € HT.

Monsieur Suberville demande quelles seront les actions relatives à la gestion des espèces invasives.

Le Directeur répond qu'il s'agit seulement de porter une action sur les espèces végétales considérées comme « Espèce Exotique Envahissante » telles que l'Érable negundo ou la balsamine de l'Himalaya ayant de forte dynamique d'expansion.

Monsieur Laveuf demande des précisions sur le poste de dépense de maintenance photocopieur.

Le Directeur précise que le photocopieur est en location et que la dépense est liée à un contrat de maintenance.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité l'ensemble des plans de financement.

2- Rapport n° 2022-07 Appel à cotisations des Communautés de Communes pour l'année 2022

Le Président présente le tableau des cotisations « GEMA » et « Natura 2000 » pour l'année 2022.

Il précise que les montants appelés sont conformes aux précédentes rencontres de préparation budgétaire avec les communautés de communes.

Le Président détaille les pourcentages de répartition et les montants associés :

Communautés de Communes	Clé de répartition	Cotisations 2022
Communauté de communes de Blaye	25,29%	84 468,60 €
Communauté de communes du Fronsadais	10,03%	33 500,20 €
Communauté de communes Latitude Nord Gironde	21,89%	73 112,60 €
Communauté de communes du Grand Cubzaguais	42,79%	142 918,60 €

	Total : 100,00%	Total : 334 000,00 €
--	------------------------	-----------------------------

Le Président présente à la suite le tableau des cotisations pour la mission Natura 2000 :

Communautés de Communes	Clé de répartition	Cotisations 2022
Communauté de communes du Grand Cubzaguais	67,79 %	4 288,00 €
Communauté de communes Latitude Nord Gironde	23,21 %	1 468,13 €
Communauté de communes de Blaye	9 %	569,29 €
	Total : 100,00%	Total : 6 325,42 €

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité l'appel à cotisation 2022.

3- Rapport n° 2022-08 Réalisation de 20 aménagements hydrologiques pour favoriser la diversification des écoulements de la rivière du Moron : plan de financement

Le Directeur explique qu'il s'agit d'une action visant à diversifier les écoulements et à réduire la section du lit du cours d'eau pour permettre de retrouver son profil d'origine. Il s'agit d'une action permettant indirectement d'agir contre la problématique d'assec du cours d'eau et d'amélioration de la faune benthique et piscicole.

Le Directeur présente le plan de financement relatif au projet d'aménagements hydrologiques sur le cours d'eau du Moron.

Ce dernier s'élève à 25 000 € HT / 30 000 € TTC.

Les financements sollicités sont les suivants :

- AEAG : 50% HT (12 500 €)
- CRNA : 20% TTC (6 000 €)
- CD 33 : 18.33% TTC (5 500 €)
- Syndicat du Moron : 20 % TTC (6 000 €)

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le projet et son plan de financement.

4- Convention de partenariat entre le SGBV du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière et la fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de Gironde (FDAAPPMA 33)

Le Président explique qu'il s'agit d'un renouvellement de convention avec la fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.

Le Directeur explique que la convention vise la réalisation d'un indice de suivi de la qualité de l'eau sur les populations d'invertébrés aquatiques qui s'intègre au programme de suivis de la qualité des eaux.

L'intérêt de ce partenariat permet de réduire considérablement le coût de l'opération.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le projet de conventionnement.

5- Création d'un emploi permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet à compter du 01 avril 2022

Le Directeur explique que cette création d'emploi vise à répondre à deux missions ; une mission « Natura 2000 » à hauteur de 0.5 ETP (mission occupée à ce jour par le chargé de mission zones humides) et une mission « plans de gestion de sites naturels » (rédaction et expertise technique).

Le Président explique que la création de ce poste serait compensée financièrement par le départ en retraite d'un agent de la régie.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la création de poste.

6- Plan de financement pour les missions « plans de gestion »

Le Directeur présente le plan de financement pour les missions liées aux plans de gestion. Le Directeur précise que la mission Natura 2000 est financée quant à elle à 80% par des dispositifs européen et national.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le plan de financement.

Informations diverses :

Le Président et le Directeur énonce une série d'informations :

- ✓ Le Syndicat est lauréat de l'appel à projets « Nature et transition » ; cet appel à projets permettra :
 - Le développement de projets de plantations de haies bocagères (trame verte)
 - Le recrutement d'un chargé de projets pour 2 années (au 1^{er} septembre)
 - La réalisation d'une pépinière collaborative (accompagnement aux projets de plantations tout contexte si enjeu pour la qualité de l'eau et continuité des trames)
- ✓ Recrutement du chargé(e) de projets « inventaire du patrimoine hydraulique »
 - Marine Pebayle a été retenue pour le poste
 - Prise de poste prévue au 1^{er} Mars
- ✓ Réception de la première tranche de travaux sur le démantèlement des Dessableurs du Moron (D2, D3, D4 et D5)
- ✓ Marché PPG Virvée/Renaudière attribué au bureau d'études Rivière Environnement

- Invitation des élus locaux à la réunion de lancement de marché
- ✓ Programme de suivi de la qualité des eaux 2021
 - Réception du rapport
 - Données inquiétantes sur divers paramètres (arsenic, cuivre et zinc)
- ✓ Lancement du marché pour l'étude d'évaluation de l'impact des dessableurs (mi-février)
- ✓ Candidature à un appel à partenaires du CEREMA (promotion du projet de restauration de zone humide à Bayon)
- ✓ Avancement du guide technique : clefs de compréhension pour une gestion durable des cours d'eau
 - Le livret vise à apporter des clefs de compréhension au grand public, aux propriétaires riverains mais aussi aux élus
- ✓ Poursuite de l'inventaire des Zones Humides (réception de la pré localisation sur le bassin versant du Moron)
- ✓ Réception de la phase 1 de l'étude sur le Débit minimum biologique du Moron
 - Réflexion pour remise en état du clapet de Magrigne

Monsieur Laveuf propose de se rapprocher de M. Berard pour disposer d'informations sur la gestion de l'ouvrage.

- ✓ Assemblée générale du syndicat prévue le 17 mars prochain

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 19H30.